Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_14
JOBS SAISONNIERS : CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Commentaire : Jean-Yves GLEMAU en tant que parent d'un jeune concerné par l'opération 2026 « jobs saisonniers » ne prend pas part au vote

Rapport de Brigitte Mellerin, adjointe en charge du scolaire, périscolaire et extrascolaire petite enfance, parentalité, services à la population

Le recrutement de jeunes lors de l'opération 2026 « jobs saisonniers » nécessite la création de 15 postes non permanents tel que présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_14-DE

Service	Fonction	Nbr de postes	Catégorie hiéra.	Durée du contrat	Quotité du temps de travail	Diplômes	Expérience
Jobs saisonniers	Agent polyvalent	15	Sans filière	1 semaine pendant les vacances scolaires	Temps non complet – 17.50/35ème	Pas de diplômes demandés	Débutant accepté

En conséquence, il est proposé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

La rémunération sera basée sur le taux horaire brut du smic minoré de 10% pour les jeunes âgés de 17 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la proposition ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de création d'emplois non permanents afin de recruter des jeunes en jobs saisonniers,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL

MAIRIE DE PIPRIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)